

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



Préparer la rentrée 24-25 avec le logiciel fédéral

webinaire



Sommaire

01

**Validation des
licences**

02

Mutation

03

**Mention encadrement
& Honorabilité**

Validation des licences



Enregistrer des licences

Au préalable

Les licences 2024-25 ne pourront être validées par les structures qu'après avoir saisi dans Gest'Hand :

- Les **tarifs** de licence 2024-25 de la structure concernée (parts FFHandball, ligue, comité et club, sont à renseigner respectivement par chacune des structures)
- La **liste des principaux dirigeants** de la structure concernée (Président, Secrétaire générale, Trésorier) avec attestation d'honorabilité (fonction encadrant → dirigeant élus)
- Les **moyens de paiement** des licences
- Les **activités** de la structure

Après création et renouvellement

La saisie de la demande de licence (création ou renouvellement) est initialisée par le club principal du demandeur selon la procédure informatique en vigueur,

Le **demandeur de la licence renseigne en ligne** les informations demandées et joint, également en ligne, les pièces requises.

Enregistrer des licences

Renouvellement de licence (uniquement pour les joueuses et joueurs amateurs)

S'il s'agit d'une licence signée électroniquement et seulement dans ce cas, après vérification par le club

- Des informations saisies
- Des documents d'identité (photo, carte d'identité)
- Certificats médicaux (pour les créations de licences)
- Des autres documents obligatoires (autorisation parentale...),

Et sans modification desdites pièces (tous les signaux relatifs aux documents sont obligatoirement verts sur GestHand) le club valide le dossier.

Cette validation par le club emporte **la qualification automatique** de la licence renouvelée par voie informatique. Dès lors le demandeur est considéré comme licencié « qualifié »

Ne pas renouveler toutes les licences du club en même temps, mais seulement les licenciés qui reprennent une licence pour la nouvelle saison,

Enregistrer des licences

Cas particulier : au moins un document est en signal « orange »

Le signal « orange » signifie qu'il a été apporté des modifications concernant :

- Les informations saisies
- Les documents d'identité (photo, carte d'identité)
- Les autres documents obligatoires
- La qualification se fait avec intervention du comité

Points d'attention



La photo liée à la licence doit être une **photo d'identité récente** (cadrée sur le visage)

- toute photo non valable entrainera la mise en attente de la qualification



Merci de saisir la bonne orthographe des noms, prénoms, *etc.* afin que les informations soient conformes à celles figurant sur la **pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport)

- Pour les **femmes mariées** : inscrire le nom marital (nom usuel) et le nom de naissance
- Pour les **mineurs ne possédant pas de carte d'identité**, vous pouvez utiliser le livret de famille, ou un acte de naissance

Pas de livret de famille ou d'acte de naissance pour les majeurs



Le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité



Points d'attention

Certificat médical pour une création de licence pour un majeur

L'obtention d'une licence permettant la participation aux activités compétitives, ou de loisir, organisées par la FFHandball, ses structures déconcentrées et ses clubs, est subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la **pratique sportive du handball** en compétition ou en loisir.

Pour un mineur

L'obtention d'une licence permettant la participation aux activités compétitives ou de loisir organisé par la FFHandball, ses structures déconcentrées et ses clubs, est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisée conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale.

Certificat médical et attestation pour un renouvellement de licence

- Pour un majeur, un certificat médical est exigé au minimum toutes les 3 saisons ; durant ce délai, le licencié renseigne l'attestation d'un questionnaire de santé.
- Pour un mineur, c'est l'attestation de renseignement du questionnaire de santé qui est exigé.

Mais dans un cas comme dans l'autre, si l'une des réponses au questionnaire de santé est OUI, il faut un nouveau CM



Points d'attention

Établissement du certificat médical

- Le certificat est nominatif et individuel
- Il doit être rédigé en langue française
- Peut-être rédigé sur papier libre à en-tête ou sur un formulaire destiné à cet effet
- Il doit y avoir nom, prénom, date de naissance du licencié et la date du jour de l'examen
- Il doit comporter la mention d'aptitude à la pratique du handball (en compétition ou en loisir selon le type de licence)

Le certificat médical doit obligatoirement être signé du médecin et comporter son tampon ou, à défaut, son numéro d'inscription au Conseil national de l'ordre des médecins ainsi que ses coordonnées professionnelles

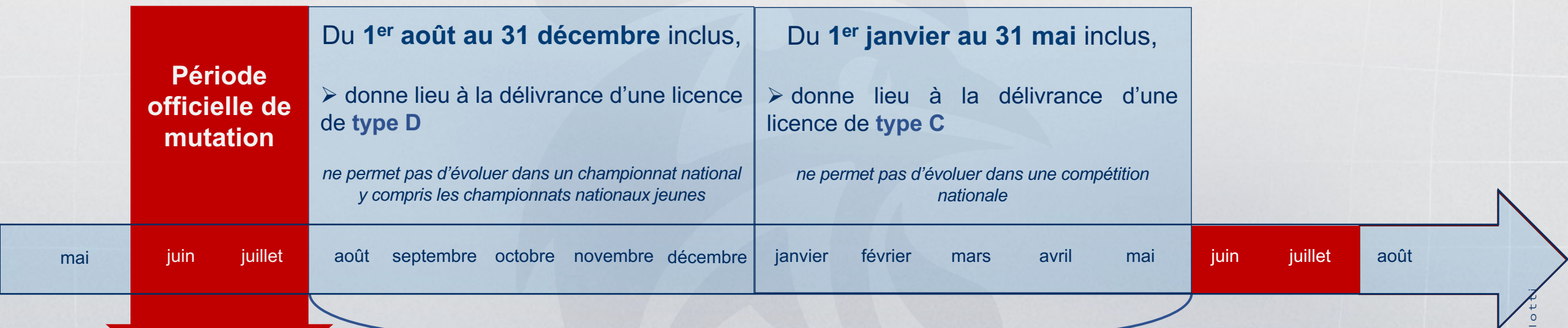
Pour que vous soyez mieux informés sur les dispositions médicales, nous vous invitons à prendre connaissance du règlement médical 2024-2025

Mutations



Périodes de mutation

Selon les règlements généraux de la FFHandball



Hors période de mutation dès le 1^{er} aout

La **période officielle de mutation** est fixée du **1^{er} juin** au **31 juillet** inclus,
 ➤ elle donne lieu à la délivrance d'une licence de type B

On ne peut demander que 2 mutations dans la saison et par licencié, **une pendant la période officielle et une seule hors période officielle.**

Mutation hors période

Si tout ou partie des dispositions prévues pour bénéficier d'une mutation hors période n'est pas remplie, la qualification de la licence ne pourra être prononcée durant **la période de sept jours** à compter de la réception de l'avis de changement du club quitté afin de permettre à ce dernier de faire valoir, le cas échéant, son droit d'opposition à la mutation.

Ce délai pourra néanmoins être réduit dès lors que le document, **signé électroniquement par le président du club quitté**, précisant expressément qu'il ne s'oppose pas à la mutation du demandeur aura été enregistré dans le logiciel fédéral.

À défaut d'opposition dans un **délai de sept jours à compter de la réception de l'avis de changement de club**, le club quitté est réputé ne pas s'opposer à la mutation hors période et la qualification pourra être prononcée par l'instance compétente sous réserve du respect des dispositions prévues.



Mutation

Toute mutation, même "gratuite", devra être réglée pour être qualifiée

Toute demande de mutation gratuite doit être correctement renseignée dans Gest'Hand pour pouvoir être prise en compte :

- Références règlementaires invoquées par le club demandeur et justificatifs téléchargés,
- Vérification par la ligue concernée avant la qualification,
- Validation définitive par la FFHandball
- Un avoir est délivré au club

Aucune demande de gratuité de la mutation ne sera prise en compte une fois que la licence aura été qualifiée

Pour que vous soyez mieux informés sur les dispositions des mutations, nous vous invitons à prendre connaissance des Règlements Généraux 2024-2025

Mention encadrement & honorabilité



Mention « encadrement »

Mention encadrement sur la licence

Objectif : veiller à ce que le **licencié « encadrant » respecte les obligations d'honorabilité** prévues par le code du sport = qu'il n'ait pas fait l'objet de certaines condamnations pénales visées par l'article L. 212-9 du code du sport

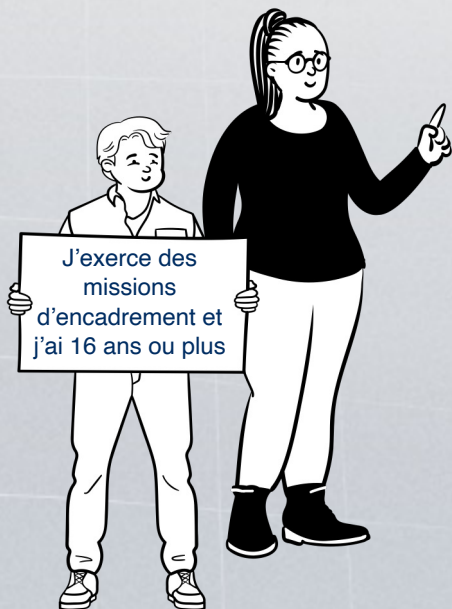
En pratique

Dans Gest'Hand, au moment de la prise de licence, dans les informations à compléter

- Cocher « j'assume des responsabilités d'encadrement, direction, d'encadrement médical {...} »
- Signer (par défaut) par la signature électronique dans le récapitulatif de prise de licence

Quelques infos sur cette attestation d'honorabilité :

- En cours de saison, si le licencié est appelé à exercer des fonctions d'encadrement, il pourra toujours solliciter cette mention « encadrant » postérieurement à la prise de licence
- Possible avec une licence « Pratiquant » ou d'une licence « Dirigeant »
- Sans coût supplémentaire pour le licencié demandeur.
- Valable à compter de la date de sa qualification dans Gest'Hand par la ligue régionale et jusqu'à la date de fin de validité de la licence



Fonctions concernées par l'honorabilité

La délivrance de la licence n'est pas subordonnée à la production de l'attestation d'honorabilité (pas de blocage de la licence)

FONCTIONS CONCERNÉES dès 16 ans	ATTESTATION D'HONORABILITÉ	CONTRÔLE D'HONORABILITÉ
Dirigeants d'associations sportives	X	X
Exploitants d'EAPS <i>Etablissement d'Activité Physiques et Sportives</i>	X	X
Educateurs sportifs (Bénévoles ou rémunérés)	X	X
Encadrants médicaux et paramédicaux	X	
Arbitres	X	X
Juges-délégués, juges accompagnateurs, officiels de table de marque	X	
Personnes intervenant dans l'encadrement sportif et technique d'une équipe	X	
Officiels figurant sur une feuille de match	X	
Membres de commissions nationales/territoriales et du jury d'appel	X	
Candidats à une formation diplômante ou certifiante fédérale (Dispensée sous l'égide de la FFHandball, la ligue ou le comité)	X	
Bénévoles ou salariés licenciés en contact direct avec des mineurs	X	

! Si le licencié âgé de 16 ans et plus exerce des fonctions d'encadrement sans disposer de la mention *encadrant*, il s'expose à des sanctions disciplinaires

Fonctions concernées par l'honorabilité

La délivrance de la licence n'est pas subordonnée à la production de l'attestation d'honorabilité (pas de blocage de la licence)

FONCTIONS CONCERNÉES dès 16 ans	ATTESTATION D'HONORABILITÉ	CONTRÔLE D'HONORABILITÉ
Dirigeants d'associations sportives	X	X
Exploitants d'EAPS <i>Etablissement d'Activité Physiques et Sportives</i>	X	X
Educateurs sportifs (Bénévoles ou rémunérés)	X	X
Encadrants médicaux et paramédicaux	X	
Arbitres	X	X
Juges-délégués, juges accompagnateurs, officiels de table de marque	X	
Personnes intervenant dans l'encadrement sportif et technique d'une équipe	X	
Officiels figurant sur une feuille de match	X	
Membres de commissions nationales/territoriales et du jury d'appel	X	
Candidats à une formation diplômante ou certifiante fédérale (Dispensée sous l'égide de la FFHandball, la ligue ou le comité)	X	
Bénévoles ou salariés licenciés en contact direct avec des mineurs	X	

! Si le licencié âgé de 16 ans et plus exerce des fonctions d'encadrement sans disposer de la mention *encadrant*, il s'expose à des sanctions disciplinaires

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

